**Zeitschrift:** Annales fribourgeoises

Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg

**Band:** 2 (1914)

Heft: 5

**Artikel:** Le notaire Dumont, d'Autigny : sa chronique et ses chansons (1578-

1654) [suite]

Autor: Ducrest, F.

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-817909

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Annales Fribourgeoises

REVUE FRIBOURGEOISE D'HISTOIRE, D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE

### PUBLIÉE

# SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU ÇANTON DE FRIBOURG

Direction: F. DUCREST

IIme Année

No 5

Sept.-Oct. 1914

# LE NOTAIRE DUMONT, D'AUTIGNY. SA CHRONIQUE ET SES CHANSONS (1578-1654)

par F. DUCREST.

(Suite.)

Le manuscrit de notre notaire ne renferme pas seulement la la chronique que nous venons de publier, mais aussi un certain nombre de préceptes moraux, quelques maximes, diverses recettes et plusieurs chansons. Nous allons aussi les mettre sous les yeux du lecteur; il pourra les apprécier à leur valeur; il verra que l'humble tabellion d'Autigny avait reçu une culture variée. Plusieurs distiques latins sont des extraits ou des réminiscences d'auteurs classiques tels que Virgile, Horace ou Caton. D'autres sont tirés de la Bible ou d'écrivains ecclésiastiques.

- Ora et labora.
- De prece principium, de prece finis erit.
- -- Pour parvenir j'endure.

  En endurant le temps me dure.

  Mais ung jour bien me sera,

  Car mon endurer me vauldra,

  Comme le poète le dit

En son vers ici après escript: Dulcia non meruit qui non sustinuit amara, Qui non studuerit habebit gaudia rara.

- Absque labore gravi non venit ulla seges.
- Lentuscum melius, sed si tibi frondea cuspis

Defuerit, dentes penna levare potes.

- Quidquid agas, prudenter agas et respice finem.
- -- Carmina secessum scribentis et otia quaerunt.
- Jupiter hybernas cana nive conspuit Alpes.
- Quae sunt secreta, mulieribus non revelanda.
- Ludere qui nescit, campestribus abstinet armis.
- Ut ver dat florem, flos fructum, fructus odorem, Sic studium morem, mos sensum, sensus honorem.
- Archani custos, prudens linguâve disertus,
   Et calamo facilis scriba erit eximius.
- -- Scribere, cantare discas latinaque fari. Si pauper fueris, postea dives eris.
- Scribere qui nescit tenuem putat esse laborem.
   Tres digiti scribunt totum corpusque laborat.

Traduction: Celluy qui ne scait pas d'escripre la science Pense que celluy qu'escript ne laboure. Troys doigts de l'homme en font l'expérience.

Mais l'esprit a tousjour il laboure.

Amy lecteur, le discour et préface cy-devant ne le soyt désagréable. Mais je te prie prendre ung peu de contentement. C'est ung simple advertissement que je te suplie recepvoir de celle affection que je t'ay faict présent, qui me sera ung soubject pour doresenavant m'exercer à faire heures plus dignes pour le service de vostre magninimité, lesquelles d'affection je continueray en priant Dieu, mon amy, qu'il vous donne en toute prospérité ce que vostre généreux cœur désire. A Aultignye ce VIIIe jour de ....

- Qui seminant in lacrimis, in exultatione metent.
- Les pères que nous avions, jamais telle meschanceté, combien que au monde sont estés, ne n'heurent comme nous havons 1..
- Dic quo marte (rogo), qua norunt insuper arte
   Nidorum casulas volucres fabricare suorum.
- Si est Deus omnipotens qui condidit omnia verbo,
   Is potuit varias hominum spectare figuras
   Diversas facie, membris et corpore toto
   Conspicuas albo, nigro, mixtore colore
   Caeruleo, rufo, cervino vel rubicundo.
- -- Si femme fait bien, c'est coup de fortune. Si liepvre prend chien, c'est contre nature.

Il se dégage de ces vers toutes sortes de bons sentiments, des pensées généreuses sur la nécessité de la prière et du travail, sur les bienfaits de l'instruction et le mérite d'une bonne et vertueuse conduite <sup>2</sup>. On y trouve même, surtout contre les femmes, plus d'un

<sup>2</sup> Homme pieux et charitable, le notaire Dumont rendait volontiers des

<sup>1</sup> Cette phrase forme en réalité une strophe de quatre vers que nous retrouverons plus loin dans la complainte des pauvres laboureurs.

trait d'esprit qui ne manque pas de causticité. Voici maintenant une jolie pièce de vers sur les devoirs des serviteurs envers leurs maîtres; nous avons tout lieu de croire qu'elle a le notaire luimême pour auteur.

### DOCTRINE AU SERVANT ENVERS SON MAISTRE.

Comme requiert une cité policé
Pour deschasser hors en icelle tout vice,
Ainssy requiert maison bien ordonnée
Quelque status pour estre bien rayglée.
Dont qui céans desire avoir lieu
Premier, lui fault avoir crainte de Dieu,
Puis son mestre honnestement servir,
Estre subject à lui bien obéir,
Fuir débats, noises et contensions,
Estant courtoys et sans discentions.

services aux gens qui lui en demandaient. Voici entre autres une supplique qu'il rédigea pour le compte d'un pauvre de Cottens qui allait demander l'aumône.

Souverains et supremes seigneurs! Votre très humble soubject, Antoine Herbettaz de Coctens, par urgente nécessité est contrainct desmander, pour le nom de Dieu, l'aulmosne aux gens de bien, à cause de la pauvreté des biens mondains, n'ayant pour son entretient, en ses anciens jours, et de sa femme qu'est dès longtemps en maladie corporelle, dont il haz requis les honnorables jurés du dict lieu l'accompagnyer des présentes pour suplier vos paternelles Excellences luy faire quelque bien scelon vostre bonne volonté, et de plus continueront très tous prier le bon Dieu remunérateur des tous biens prospérer et augmenter vos nobles et heureux estats.

¹ Notre notaire avait aussi recueilli quelques recettes ayant trait à l'agriculture, à la médecine ou à l'art vétérinaire. Les voici: Recepte d'agriculture. A pleine lune taille la vigne, tond les brebis, plante les arbres et vignes. — En lune vieille ou en deffault coupe le boys pour bastir, moisonne le froment. — En lune nouvelle, met couver les œufs. Prends les greffes de tes arbres le pénultiesme jour de la lune et les ante le second jour de la lune nouvele suyvant: sont quatre jours qu'elles demoureront hors de pied, ce faisant verras mervilles. Plante le tronc en octobre pour anter l'an suyvant en février ou en mars.

Pour faire manger le cheval, luy donner du sinegret. Pour luy faire morir les peaux (poux) faire avec du suproz, de l'uille de cocques et du lait, de la graisse et froter la beste. Pour endurcir le pied du beuf. Incontinent que le vel est naiscuz, lui faut tirer la pellicule dehors et rascler le blanc d'ongle, puis luy saller le pied ou la dite ongle et deviendrat dur comme

Le services divins voluntiers vous orrez, Sur tous les jours de dimange ne fauldrez. Aussy les jeux vous n'y fréquenterez Que par raison. Ains mesure gardants De tout ceci vous serez observants. Après disner vous prendres quelque esbat, Après gousté semblablement irez Vous recréer sans guère retarder, 1 près souppé pourrez honnestement Passer le temps, veu qu'assez promptement Vous retirerez, quand neuf heures seraz, Du sus les champs la porte on vous clourraz. Prégardez-vous de faire insolances, Estant soubres en toutes contenances. Mangeant, boivant, garderez le mentient Que le Seigneur demande au chrestien. Et que cecy observer ne vouldrat Céans son pied point ne reposerat. Mais vous promet quand cecy garderez Que bien venu tousjours céans serez.

pied de chèvre. — Pour faire bon encre pour demy-pot. Prennés ugne once et demy de galles, item de la couperose et de victrion deux onces, tilem de la gomme une once. Après que vous auré cella aschepté, il les fault bien piller l'ung après l'aultre, et puis avec eaux bien clere et nette vous la mettrés sur le feu, et sy toust qu'elle donnera l'onde mettrés et la vuiderés en ung vasseau de terre, et puis la meslerés avec ung petit baston jusque à tant qu'il perde la grand challeur, et au bout de deux jours, votre encre sera perfaict et bon. — La perfection de la noix se cognoyt quand elle est meuve, très pellue, ferme et pleyne, dedans non poudreuse. La perfection de la couperose et victrion se cognoyt quand elle est de couleur céleste par dedans et par dehors. La bonté de la gomme d'Arabie se cognoyt quand elle est clere et s'esmie facilement quand on la pille.

Aulcunes foys mouve ton encre au soir

Dans le vaseau pour prendre nourriture.

Deux nuitts, deux jours, le fault reseoir

Mieulx prendra corps pour former l'escripture.

Qui veult havoir une encre espesse bonne,

Dans le vaisseaux ils ne doibt la mouvoir.

Mais la passer par ung drappeau j'ourdonne,

Mieulx escripra ainsy que pourras voir.

Recepte contre la peste. Prenez ung oignon de grosseur médiocre, puis le fendre en deux. Crousez les deux parties et les remplez de t...c. Cela faict. Le notaire Dumont nous a conservé dans son «formulaire» deux des plus anciennes chansons de notre pays. On nel peut affirmer qu'il en soit l'auteur; elles paraissent être d'une époque antérieure à celle où il vivait. Nous ne connaissons pas l'original d'où il les a tirées. La première a pour titre:

### CHANSON DU CONTE DE GRUERES

O conte de Grueres, tu t'es mal governay,
T'ha engagé Corbeyre, Corbeyre et Charmay,
T'haz engagé la Tinaz, la Tina, et Gissenay,
Aussi la Russinayre, comme le Chasteau d'Ayx,
Puis t'ha vendu Grueres, Grueres et la conté
A ses messeigneurs de ville de Fribourg et Bernei.
Berne mande à Grueres se rendre se volloit.
Grueres a respondu que non, pas es Bernay.
Car s'yl verront? l'harpiaz, ils seroyent tous damné.
Mais sy se volloyent rendre, se rendroyent es Fribourgeoys,
Que maintienne la messe et leur soubjects avoy
Au giron de l'Eglise pour estre tous saulvay.
Dieu maintienne Grueres aux vaillants Fribourgeoys!
Qu'ils soyent tousjours en grace, et leurs soubjects avoy! Amen.

Le texte de la chanson suivante: La bergère s'en vat en champ a été publié tel que nous le lui avions fourni par M. Joseph Reichlen dans ses Chansons et rondes du canton de Fribourg (suite), fascicule VIII de la Gruyère illustrée 1913, numéro 10. Ce texte est une variante assez notable de celui qui a été publié par J. Tiersot, Chansons populaires des Alpes françaises p. 368. La chanson paraît avoir une origine très ancienne; on en trouve les premières traces déjà au XIIIme siècle. Voir aussi Journal de Fribourg, 1er février 1860.

rejoingnez les ensemble avec une patte mouillée et les mettez aux cendres chaudes afin qu'ils soyent routties et le ligniez? fondu. Après cela prenez un morceau de toile miste et faictes distiller cet oignon dans ung voire et estant saisis de la maladie, boivez en une cuillier plaine, quoy faisant par la grace du Tout Puissant serez guéri (Deux mots biffés illisibles).

<sup>(</sup>Ex relatione R. P. Claudii de Ferrard curati Faverniensi penultima Januarii 1636 scripsit Jodocus Petrus de monte, logices et theologiae auditor 1636).

### CHANSON

La bergière s'en vat en champ Mesne ses brebietes, A l'humbrette d'ung ver boissan Fille sa counnoliette.

Ha veu sailli le loup du boys Ayant la corge ouverte. Le deux plus beau de ses brebis, Le loup l'y haz enprennée.

Adoncq elle se prend crier:
Douze vierge Marie,
Que mes brebis me sauveray,
Je seray sa miette.

Franck Chevalley il l'ha ovy Dy le mont de Borgognye, Tire la bride à son cheval, Celle part, est allée.

Le premier qu'il ha rencontré, Le loup a rencontré, Tire l'espée à deux mains, Les brebies luy ha osté. Tenés, fille, vostre brebies Mette les avec les aultres.

Ils mangeront l'herbe du prez, Aussy comme les aultres.

Laisse me faire à mes plaisir, Je vous ay faict les vostres. — Franck Chevalley, parlés tout plan. J'ay peur que on ne vous oye!

Car mon père est là-dessus, En les haultes finestres. Tout jour il conte son trésor Et aussy sa monoye.

Mais n'en pourroit pas tant conter Comme je despendroys, La bergiere s'en vat en champ, Mesne ses brebiettes.

On lira avec intérêt la complainte suivante qui ne manque pas d'un certain mérite littéraire. Elle peut se rapporter à la misère qui désola nos campagnes à l'époque de la guerre de Trente Ans (1618-1648). Notre canton eut moins à souffrir sans doute que certaines régions du Jura ou du nord de la Suisse envahies par les Suédois. Mais bon nombre de familles franc-comtoises, alsaciennes ou jurassiennes vinrent chercher asile dans nos contrées; par suite de la rareté du numéraire et de la cherté des vivres, nos ancêtres eurent à passer des années dures et pénibles, surtout entre 1636 et 1643. Plusieurs strophes sont toutes d'actualité. Voir aussi Journal de Fribourg, 1er et 4 février 1860 et Liberté, 22 juillet 1893.

## COMPLAINTE ET QUERIMOINE DES POUVRES LABOUREURS

O Dieu, que nul ne peult desdire, Tu scays et cognoys si je mens, Que plus je n'ay chevaux ne jumens, A qui doncques pourray je dire Da.

Fors à toy, coronal de tous, Qui les peux casser sans danger. Je te suplie, pour me vanger, Leur donner et aussy à nous Pacem.

La paix nous seroit nécessaire, A mon advis, et néantmoins, Si tu veux punir les humains, Tu en as cause et le peux faire.

Domine.

Les pères que nous avions, Combien qu'au monde eussent esté, Jamais telle meschanseté Ne virent comme nous voyons.

In diebus nostris

En la sueur de mon visaige Je laboure et meurs de faim; En nos jours Trois jours a que morceau de pain Je n'ay mangé à mon mesnage.

Quia non est

Donne nous.

Seigneur.

J'ay planté, semé, vendangé; J'ai femé les champs et pastitz, Pour donner vie à mes petitz. Mais, hélas! le tout a mangé Alius.

Car il n'y a

Non pas ung seul: Dieu scait combien, L'on me faict chacung jour d'alarmes, Tant larrons, sergens que gens d'armes, Et aultres avecq qu'on scait bien.

Aultre

Qui

Pour à mes vaux la teste fendre,
Pour bien escorcher mes moutons,
Sont gens qui ont barbe aux mentons;
Mais cherchez qui pour nous deffendre
Pugnet.

Qui

Hélas! c'est bien pour se débatre Entre vous, pauvres laboureurs, Quand un tas de meschants coureurs Nous battent au lieu de combattre.

Bataille.

Pro nobis.

Mon Créateur, quand je pense A ta bonté, je me conforte, Sachant que du mal que je porte Nul ne m'en fera récompense Nisi tu.

Pour nous

De mettre au monde ma fiance, Nennyt, c'est ung mot résolu. En ceux ny a point de salut. En toy seul est mon espérance,

Que toy

Deus.

Quand pillerie cessera, Quand raison et bonne police Maintiendrat l'effet de justice, Adoncques le temps serat

Qui es notre Dieu

Noster.

Pleine d'esprit et d'entrain, la chanson du bon vin nous fait croire que le notaire Dumont était un bon vivant. C'était, nous l'avons vu, un père de famille accompli, un homme dévot, généreux,

très serviable, parlant beaucoup du bon Dieu, fréquentant les pélerinages, mais il semble que, s'il eût vécu de nos jours, il n'aurait pas été un adepte très fervent de la Ligue de la Croix!

- 1. Qui boit bon vin
  Il fait bien sa besogne.
  L'on voit souvent
  Venir vieulx un ivrogne,
  Et mourir jeusne
  Ung sçavant medicin
  O le bon vin!
- 2. Le blanc est bon
  Toutte la matinée,
  Et le claret
  Toutte l'apprès disnée,
  Porveu qu'il soyt
  Percé frais le matin.
  O le bon vin!

3. Mauldits soyent ils
Les aracheurs de vignes!
Fussent-ils tous
Jettés dans ung abisme!
Les buveurs d'eau

O le bon vin!

Boivent souvent du vin.

- 4. Bachus ung jour
  Se mettit en colère
  Contre ces médicins
  Et ces appothicaires
  Qui deffendoyent
  Aux malades le vin
  O le bon vin!
- 5. Bachus aymoit
  Aucunement les filles,
  Mais aimoyt mieulx
  La liqueur de la vigne
  Il en bevoit
  Le soir et le matin,
  O le bon vin!

- 6. Honnorons doncq
  Avec révérence
  Ce boys tortu
  Et toutte sa clémence,
  Et la liqueur
  De ce friant raisin.
  O le bon vin!
- 7. Nostre vallet
  Et nostre chambrière,
  Ne jectent pas
  Le bon vin en arrière;
  L'en boivent bien
  Le soir et le matin.
  O le bon vin!
- 8. Nostre meusnier

  Met de l'eau dans sa suppe,

  Mais dans son vin,

  Jamais ny en met goutte.

  La faict passer

  Par dessoubs son moullin.

  O le bon vin!
- 9. O buvons donc
  Très tous, je vous en prie,
  De ce bon vin,
  De sa doulce ambrosie,
  Car en bevant
  L'on chasse le venin.
  O le bon vin!
- 10. Ce fust Noé,
  Ce patriarche digne,
  Fust le premier
  Que fist planter la vigne,
  Et s'enyvra
  Du jus de ce raisin.
  O le bon vin!

- 11. Perdrix, chappons,
  Sont viandes délectables.
  Mais sans le vin,
  Rien ne m'est agréable.
  Car le bon vin,
  C'est l'honneur du festin
  O le bon vin!
- 12. Ce fust Noé,
  Ce brave patriarche,
  Fust le premier
  Qui en monstrat l'usage.
  Je bois à vous,
  Aussy à mon voisin
  O le bon vin!
- Vous fais une portée;
  De ce bon vin
  Faictes une tastée,
  Sçachant très bien
  Que y tiendrés la main.
  O le bon vin!
- 14. Dictes moy doncq
  Compagnons, je vous prie,
  Sans poinct maintir,
  Car je vous en suplie,
  N'est-il pas bon
  De boire le mattin?
  De ce bon vin!

15. Je vous respond:

Beuvés la mattinée,

Et si pouvés

Aussy à la vesprée.

Mais reguardés

Que n'en soyéz esprins

De ce bon vin!

(A suivre.)